

Conseil d'Administration du CCAS de l'Île d'Yeu

Du Lundi 8 Décembre 2014 à 14h00

Le huit Décembre deux mil quatorze, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni sous la Présidence de Mme Anne-Claude CABILIC, Vice-Présidente

Présents : Mmes Anne-Claude CABILIC, Mireille BOUTET, Brigitte JARNY, Maguy DIMIER, Alice MARTIN, Michelle JARNY, Claudie GROISARD, Camille TARAUD et Isabelle VIAUD, M. Jean-François LEGEAY

Absentsexcusés : M. Bruno NOURY et Jean-Paul ROUX, Mme Claudette FRADET

Procurations : M. Jean-Paul ROUX à Mme Anne-Claude CABILIC
Mme Claudette FRADET à Mme Maguy DIMIER

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 Novembre 2014.

La Vice-Présidente demande l'autorisation d'ajouter deux dossiers d'aide sociale. Accord lui est donné à l'unanimité.

CCAS

1. Virement de crédit

La Vice-Présidente informe l'assemblée de la nécessité de prévoir une augmentation de crédit afin de passer les dernières écritures pour l'exercice 2014 et d'autoriser la décision modificative du budget du « CCAS », comme indiquée dans le tableau ci-dessous :

Intitulés des comptes	MODIFICATION DES DEPENSES				MODIFICATION DES RECETTES			
	Compte	Fonction	Service	Montant	Compte	Fonction	Service	Montant
Subventions de fonctionnement aux associations	6574	613	6132	-2 900 €				
Rémunération principale	64111	02	0200	2 900 €				
Produits divers de gestion courante					758	5230	5230	10 000 €
Remboursements sur rémunérations du personnel					6419	02	0200	-10 000 €
Totaux				0 €				0 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la décision modificative du budget du « CCAS » comme indiquée dans le tableau ci-dessus et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

2. Loyer du Centre de Consultation de l'Hôpital Local

La Vice-Présidente rappelle la délibération du 27/03/2012 mettant à disposition de l'hôpital Local un bâtiment du CCAS, situé 20, Rue du Puits Neuf, pour y installer provisoirement un Centre de Consultation. Le loyer était fixé comme suit :

- 👉 gratuit jusqu'à la reprise de l'activité de dialyse à l'hôpital (soit jusqu'au 31/01/2013),
- 👉 puis un loyer mensuel payable d'avance de 500 € (soit depuis Février 2013).

Depuis Février 2013, le loyer de 500 €, toutes charges comprises, n'a pas augmenté, puisqu'aucune clause de révision n'avait été prévue, en raison du caractère provisoire de ce contrat.

La Vice-Présidente propose donc :

- ✧ de renouveler le contrat de location, en insérant une clause de révision au premier Janvier de chaque année, en fonction de l'Indice de révision des Loyers pour Activités Tertiaires (ILAT : 2 Trimestre 2014 : 107,44),
- ✧ de fixer le montant du loyer pour, l'année 2015, à 510,11 € mensuel, toutes charges comprises.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✧ de renouveler le contrat de location, en insérant une clause de révision au premier Janvier de chaque année, en fonction de l'Indice de révision des Loyers pour Activités Tertiaires (ILAT : 2 Trimestre 2014 : 107,44),
- ✧ de fixer le montant du loyer, pour l'année 2015, à 510,11 € mensuel, toutes charges comprises,
- ✧ d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

3. Mise à disposition d'un local à Mme Caroline SUBRA (Psychologue)

La décision est reportée car il convient de définir plus précisément les conditions d'utilisation de ce local : combien de jours maximum par utilisateur, montant du loyer mensuel ou journalier...

4. Demande de transport adapté aux personnes mobilité réduite (Extrait de la fiche de travail réalisée par Martine RAMBAUD)

Utilisation actuelle :

- Ballades (EHPAD + Hôpital) : de 1 à 3 fois par mois, par établissement,
- Courses avec les résidents : 3 fois par mois,
- Quelques transports « sanitaires » ponctuels : dentistes, consultations, bateau, sorties d'hospitalisation,
- Fête des fleurs.

Donc, une « grande » disponibilité du matériel mais pas de disponibilité en temps « agents » (pas forcément qualifié).

Décomposition du temps nécessaire à un transport (exemple) :

- Coupure de l'activité en cours + changement EPCI (vêtements de travail),
- prise du véhicule / clés (actuellement à la SPAY – local couvert),
- transfert « domicile-véhicule »,
- transport proprement-dit,
- transfert « véhicule-destination »,
- attente, en cas de consultation, ou temps « aller-retour »...,
- transfert jusqu'au/dans le véhicule,

- trajet proprement dit,
- transfert « véhicule-domicile »,
- garage du véhicule,
- reprise de l'activité.

Exemples de problèmes rencontrés, alourdissant la charge de travail et la responsabilité de la collectivité :

Pas d'aide pour déplacer la personne jusqu'au véhicule, transfert de la personne de sa chaise à son fauteuil roulant, seuil de porte et marches, accessibilité maison, accessibilité cabinet du praticien (ex : cabinet dentaire).

Nota : les transferts sont habituellement de la compétence de l'aide-soignante (à minima) ; le personnel assurant actuellement le transport n'est pas qualifié pour les transferts.

Problématique des transports « à la demande » :

- Pas d'heures supplémentaires budgétées, donc récupération des heures sur le temps de travail,
- majoration des heures à récupérer si hors horaires habituels,
- temps pris sur l'animation,
- gratuité ?
- pas de planification possible,
- autorisation spécifique avec visite médicale à La Roche des conducteurs potentiels (si considéré comme transport publics),
- indisponibilité possible des agents (assurant leurs missions principales),
- difficultés pour répondre rapidement à la demande : (recherche de l'animatrice, utilisatrice principale, pour connaître les disponibilités du véhicule et celles des agents). Perte de temps administratif.

Solutions potentielles :

Avec augmentation du budget :

1. Augmentation du nombre d'agents : respect de la législation sur le temps de travail et en particulier respect des jours de repos (2 par semaine de préférence consécutifs), ou mise à disposition d'un agent d'un autre service.
2. Utilisation du véhicule par les entreprises de taxis : coût de la conformité du véhicule, contrôle du véhicule tous les ans à La Roche (coût du contrôle + transport bateau + 1 jour agent). Louer aux taxis au prix de revient de ces obligations réglementaires ?

Sans augmentation de budget (ou peu) :

3. Faire appel à des bénévoles (possibilité non étudiée).
4. Louer le véhicule à la « famille et/ou amis ».

Préalable à cette 4° option :

- Ne pas concurrencer les taxis : uniquement les personnes qui ne peuvent quitter leur fauteuil pour s'asseoir dans un taxi : attestation sur l'honneur ? (pas de limite d'âge à priori).
- Coût de la prestation « à raisonner » en fonction de l'offre des taxis (exemple : course taxi minimum 6.60 € pour 2 Km soit 17 € pour le sémaphore ; location à la journée : 30 € premier prix, véhicule « bas de gamme » non aménagé).
Location au Kilomètre ? Location à « l'Aller-Retour » ? Location à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. La gratuité ne paraît pas adaptée...
- Usage ? paramédical et/ou loisirs (interdiction éventuelle : rouler sur les plages...) ?

- S'assurer du bon usage du véhicule : caution ? Etat des lieux avant et après ? (temps de travail).
- Former au maniement de l'installation et de blocage (temps de travail).
- Dégager la collectivité en cas d'accident suite à l'utilisation de l'aménagement ????
- Assurance par le « preneur » (comme pour les salles aux associations).
- S'assurer de l'aptitude à la conduite ????

MULTI-ACCUEIL

5. Virement de crédit

La Vice-Présidente informe l'assemblée de la nécessité de prévoir une augmentation de crédit afin de passer les dernières écritures pour l'exercice 2014 et d'autoriser la décision modificative du budget du « Multi-Accueil Les P'tits Mousses », comme indiquée dans le tableau ci-dessous :

Intitulé des comptes	Modification des dépenses		Modification des recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Alimentation	60623	200 €		
Autres fournitures non stockées	60628	600 €		
Fournitures d'entretien	60631	500 €		
Fournitures administratives	6064	600 €		
Autres biens mobiliers	61558	500 €		
Primes d'assurances	616	2 000 €		
Autres services extérieurs	6288	600 €		
Rémunération principale	64111	500 €		
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419	5 500 €
TOTAUX		5 500 €		5 500 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la décision modificative du budget du « MULTI-ACCUEIL LES P'TITS MOUSSES » comme indiquée dans le tableau ci-dessus et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

6. Recrutement pour besoin occasionnel

La loi du 12/03/2012, en son Article 3-2, a modifié la réglementation en matière de recrutement pour besoin occasionnel ; il est désormais possible de recruter pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximum de 12 mois (renouvellement inclus). Considérant les nécessités de service et en particulier le taux d'encadrement de personnel qualifié auprès des enfants, il est nécessaire de compléter l'équipe par une auxiliaire de puériculture à temps plein.

La Vice-Présidente propose la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps plein, pour accroissement saisonnier d'activité, d'une durée d'1 an, par contrats de 6 mois renouvelables, à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps plein, pour accroissement saisonnier d'activité, d'une durée d'1 an, par contrats de 6 mois renouvelables, à compter du 1^{er} Janvier 2015 et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

EHPAD LES CHENES VERTS

7. Modification de la DM n° 14/11/94

La Vice-Présidente rappelle la DM n°14/11/94 du 17 Novembre 2014 :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Résultat d'exploitation				002	HEB	47 002.59 €
Résultat d'exploitation				002	SOINS	105 805.53 €
Autres fournitures hôtelières	6062681	HEB	2 200.00 €			
Etudes et recherches	617	HEB	10 000.00 €			
Concours divers (cotisation...)	6184	SOINS	20 810.00 €			
Voyages et déplacements	6251	SOINS	31 281,03 €			
Rémunération principale	64151	HEB	7 644.00 €			
Rémunération principale	64151	SOINS	53 714.50 €			
Dotations aux provisions d'exploitation (pour loyer)	6815	HEB	21 782.59 €			
Dotations aux provisions d'exploitation (document unique)	6815	HEB	5 376.00 €			
EXPLOITATION			152 808.12 €			152 808.12 €

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Autres provisions pour charges				1588	HEB	132 964.12 €
INVESTISSEMENT						132 964.12 €

Le Conseil d'administration du CCAS a décidé d'inscrire au compte 1588 la somme de 132 964.12 € en « sur équilibre ».

La Vice-Présidente informe qu'une erreur s'est glissée dans le montant des recettes d'investissement à reporter.

Les dotations aux provisions (compte 6815) doivent être équilibrées par des recettes d'ordre en section d'investissement du même montant (compte 1588).

Il convient donc de reporter la somme de 27 158.59 €, au lieu de 132 964.12 €, et de remplacer le tableau ci-dessus par le tableau ci-après :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Autres provisions pour charges				1588	HEB	27 158.59 €
INVESTISSEMENT						27 158.59 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter la somme de 27 158.59 €, au lieu de 132 964.12 €, et de remplacer le tableau de la DM n°14/11/94 du 17 Novembre 2014 par le tableau ci-après :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Autres provisions pour charges				1588	HEB	27 158.59 €
INVESTISSEMENT						27 158.59 €

Et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

8. **Augmentation de crédit – Exercice 2014**

La Vice-Présidente informe que l'EHPAD « Les Chênes Verts » a souscrit un contrat d'assurance statutaire pour ses agents, contrat géré par la CNP Assurances. Ce contrat garantit le remboursement des salaires chargés des agents :

- en arrêt maladie à partir du 16^{ème} jour d'absence,
- en accident de travail,
- en maladie de longue durée,
- en longue maladie.

En date du 30/10/2014, la CNP demande le remboursement de la somme de 1 968.85 € à l'établissement correspondant aux montants des indemnités journalières trop versées entre le 26/06 et le 31/08/2013. En effet, l'agent concerné a été mis à la retraite pour invalidité par la Commission de réforme au 26/06/2013. La décision nous est parvenue le 27/09/2013.

Il convient donc de modifier le budget afin de régulariser la situation auprès de la CNP comme suit :

Intitulés des comptes	Augmentation des Recettes			Augmentation des Dépenses		
	Compte	Section	Montant	Compte	Section	Montant
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6419	HEB	1 378.20 €			
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6419	DEP	590.65 €			
Titres annulés (sur exercices antérieurs)				673	HEB	1 378.20 €
Titres annulés (sur exercices antérieurs)				673	DEP	590.65 €
Section de fonctionnement			1 968.85 €			1 968.85 €

9. **Augmentation de temps partiels (pour info)**

Mme Sophie LOPERA demande d'augmenter son temps partiel de 50 % à 60 %.

10. **Mise en sécurité incendie partielle – Etude financière prévisionnelle**

La Vice-Présidente informe les membres du Conseil de la transmission de la fiche financière prévisionnelle n° 5, du 14 Novembre 2014, de Vendée Habitat, concernant le montant prévisionnel du loyer, suite aux travaux nécessaires à la mise en sécurité « Incendie » partielle de l'EHPAD Les Chênes Verts. Ce montant est estimatif, l'appel d'offre n'ayant pas encore été réalisé.

La Vice-Présidente propose de donner un avis favorable à la proposition de loyer tel que calculé dans la fiche financière, soit 4 397 € par mois.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un avis favorable à la proposition de loyer tel que calculé dans la fiche financière prévisionnelle n° 5 du 14 Novembre 2014, soit 4 397 € par mois et autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

11. **Evaluation externe (pour info)**

Réalisée par le Cabinet AGEAL CONSEIL, elle se déroulera les 17 et 18 Décembre prochain.

Les membres de la Commission EHPAD sont invités à une réunion « Stratégie et pilotage » le Mercredi 17 Décembre de 13h45 à 15h00 à la Résidence Calypso.

Le compte-rendu de cette évaluation aura lieu :

- ✧ Le Jeudi 18 Décembre de 17h30 à 18h30 aux Chênes Verts,
- ✧ Le Vendredi 19 Décembre de 15h à 16h à la Résidence Calypso.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

12. Aide à l'hébergement

13. Aide à l'hébergement

14. Aide à l'hébergement

QUESTIONS DIVERSES

15. Commissions

Commission Animation : Mardi 17 Février 2015 à 10h au CCAS.

Commission Portage de Repas : A fixer ultérieurement lorsqu'Aurélien BONMORT aura pu avancer sur le dossier.

16. Projet des dates des CA 2015

Lundi 12 Janvier	Lundi 6 Juillet (pont du 14/07)
Lundi 9 Février	Lundi 10 Août
Lundi 9 Mars	Lundi 14 Septembre
Lundi 13 Avril	Lundi 12 Octobre
Lundi 11 Mai	Lundi 9 Novembre
Lundi 8 Juin	Lundi 14 Décembre

Attention, prévoir un second CA au mois de Mars.

17. Don des invendus du Super U

M. Xavier SIMON a exprimé le souhait de donner, chaque fin de semaines, ses invendus (frais, épicerie, vêtements...). Un rendez-vous est programmé le Vendredi 9 Janvier 2015, avec M. SIMON, le Président du Secours Catholique, M. Gaby BERNARD, et Anne-Claude CABILIC afin d'en étudier l'organisation.

18. Prochain Conseil d'Administration

Le prochain Conseil d'Administration ordinaire est donc prévu le Lundi 12 Janvier 2015 à 14h00. Une Commission Permanente sera prévue ce même jour à la même heure (en cas de demande d'aide et faute de quorum).

La séance est levée à 16h00